

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 13 janvier 2020**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de janvier deux mille vingt (2020) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

**Présences :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Six (6) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

**2020-01-001.2**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 9 décembre 2019
  - 3.2. Séance extraordinaire du 16 décembre 2019
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2019 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de la part de M. Jacques Desjardins
  - 5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de la part de Mme Suzanne Vaillancourt
  - 5.3. Dépôt du Règlement 260-19 de la MRC de Rivière-du-Loup
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Résolution d'opposition au projet de loi n° 48 concernant la réforme de la fiscalité agricole
  - 6.2. IPC fixé à 2% pour tous les contrats en lien avec la Municipalité
  - 6.3. Demande de gratuité pour location de la Salle GRD – Fédération québécoise des municipalités
  - 6.4. Refinancement d'un montant de 94 700,00 \$ - Règlement d'emprunt n° 27-09 (rue des Muguets)

- 6.5. Renouvellement de l'abonnement à Québec Municipal pour l'année 2020
- 6.6. Renouvellement des services avec PG Solutions pour l'année 2020
- 6.7. Facture concernant l'ajustement de cotisation pour Les Fleurons du Québec
- 6.8. Adoption du Règlement n° 109-20 établissant les taux de taxations et de tarifications pour l'année 2020
- 6.9. Groupe Pousse-Vert – Demande de soutien financier
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de décembre 2019
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Achat d'une gratte pour le déneigement
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de décembre 2019
  - 11.2. Facture Animation de l'Est – Achat et installation d'équipements sonores extérieurs pour le Centre de Loisirs Place St-Georges
  - 11.3. Facture Génie+ - Plans et devis pour la construction de la patinoire, surveillance de bureau et surveillance de chantier
  - 11.4. Fonds d'aide au développement du milieu (Caisse Desjardins) – Contribution de la Municipalité
  - 11.5. Ajout de deux membres au sein du Comité de pilotage pour la réforme de la politique familiale
  - 11.6. Facture Atelier5 - Administration de chantier
- 12. FINANCES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 10 février 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
  - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-01-002.3.1**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 décembre 2019**

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 décembre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

**2020-01-003.3.2**

#### **3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

#### 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2020-01-004.4.1

##### **4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2019 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 338 743,72 \$ à même le fonds général;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### 5. CORRESPONDANCES

##### **5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jacques Desjardins**

Une correspondance reçue de la part de M. Jacques Desjardins est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

##### **5.2. Dépôt d'une correspondance reçue de Mme Suzanne Vaillancourt**

Une correspondance reçue de la part de Mme Suzanne Vaillancourt est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

##### **5.3. Dépôt du Règlement 260-19 de la MRC de Rivière-du-Loup**

Dépôt du Règlement numéro 260-19 relatif à l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé, lequel est entré en vigueur le 20 décembre 2019.

#### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-01-005.6.1

##### **6.1. Résolution d'opposition au projet de loi n° 48 concernant la réforme de la fiscalité agricole**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Marie-Eve Proulx, au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Denis Tardif, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

**2020-01-006.6.2**

### **6.2. IPC fixé à 2% pour tous les contrats en lien avec la Municipalité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté lors la séance régulière s'étant tenue le 9 décembre 2019, la résolution numéro 2019-12-736.6.2 afin d'ajuster les salaires versés à ses élus ainsi qu'à ses employés, le tout en fonction de l'augmentation annuelle du coût de la vie et de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT que ladite résolution aurait également dû mentionner que l'Indice des prix à la consommation (IPC) fixé par l'adoption de celle-ci s'appliquerait à l'ensemble des contrats en liens avec la Municipalité;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna fixe à 2% le taux d'augmentation de l'ensemble des contrats en lien avec Municipalité pour l'année 2020;

QUE le directeur général procède à l'ajustement de l'ensemble desdits contrats rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de les porter à la hausse de 2%.

2020-01-007.6.3

**6.3. Demande de gratuité pour location de la Salle GRD – Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna accueillera, le 17 mars 2020, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que cette dernière dispense une journée de formation en adaptation des changements climatiques en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette formation est d'outiller les divers acteurs municipaux afin qu'ils soient en mesure de gérer efficacement les diverses conséquences découlant des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que cette formation sera accessible tout à fait gratuitement aux 40 premières personnes œuvrant dans le secteur municipal et désirant en bénéficier;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est un organisme à but non-lucratif et que la formation qu'elle dispensera gratuitement servira grandement aux divers acteurs municipaux de l'ensemble de notre région;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de louer gratuitement, la Salle GRD ainsi que l'espace cuisine situés à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la tenue de sa journée de formation en adaptation des changements climatiques en milieu municipal qui se déroulera le mardi 17 mars 2020 de 8h00 à 16h00.

2020-01-008.6.4

**6.4. Refinancement d'un montant de 94 700,00 \$ - Règlement d'emprunt no 27-09 (rue des Muquets)**

CONSIDÉRANT que le prêt n° 2 contracté auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, dans le cadre du *Règlement d'emprunt n° 27-09 autorisant la construction et remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sanitaires incluant la réfection de la voirie* sur une portion de la rue des Muquets, viendra à échéance le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le montant à refinancer est maintenant de quatre-vingt-quatorze mille sept cents dollars (94 700,00 \$) et que celui-ci doit être renouvelé pour un autre terme de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêts annuel s'appliquant à ce type de prêt s'élèvera à trois virgule six cent trente pourcent (3,630 %), payable semestriellement le 17<sup>e</sup> jour des mois de juillet et janvier, à compter du mois de juillet 2020, pour les 5 prochaines années à venir, soit jusqu'au 17 janvier 2025, date où le prêt devra être renouvelé;

CONSIDÉRANT le tableau de remboursement du capital reçu de la part de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray et reproduit intégralement ci-dessous :

### Tableau de remboursement du capital

Année du paiement	Nombre de paiement	Montant (\$)	Fréquence	Date du paiement
Année 1	1	8 200,00 \$	Annuelle	2021-01-17
Année 2	1	8 500,00 \$	Annuelle	2022-01-17
Année 3	1	8 700,00 \$	Annuelle	2023-01-17
Année 4	1	9 000,00 \$	Annuelle	2024-01-17
Année 5	1	9 300,00 \$	Annuelle	2025-01-17
Paiement ballon (si requis)	1	51 000,00 \$	Annuelle	2025-01-17

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au refinancement du prêt n° 2, au montant de quatre-vingt-quatorze mille sept cents dollars (94 700,00 \$), contracté auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray dans le cadre du *Règlement d'emprunt n° 27-09*, le tout conformément aux conditions mentionnées ci-dessus dans la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cacouna, le billet qui sera émis par la Municipalité en date du 17 janvier 2020 contenant l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessus dans la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents et/ou contrats de prêt à intervenir entre la Municipalité et la Caisse Desjardins de Viger et Villeray afin de donner plein effet au présent refinancement.

#### **2020-01-009.6.5**

#### **6.5. Renouvellement de l'abonnement à Québec Municipal pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que l'abonnement de la Municipalité de Cacouna au périodique « Québec Municipal » viendra à échéance le 31 mars prochain;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un périodique essentiel à l'ensemble des membres du Conseil et de l'administration municipal afin qu'ils puissent être aux faits de l'actualité municipale;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au renouvellement de son abonnement au périodique « Québec Municipal » pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, et ce, pour un montant de 334,94 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

#### **2020-01-010.6.6**

#### **6.6. Renouvellement des services avec PG Solutions pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna doit procéder au renouvellement de l'ensemble des services qu'elle obtient de la part de l'entreprise PG Solutions Inc. pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ces services sont essentiels au bon fonctionnement de l'administration municipale puisque la majorité des programmes de gestion fournis par cette entreprise sont utilisés quotidiennement par les employés de la Municipalité;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au renouvellement de l'ensemble des services qu'elle obtient de la part de l'entreprise PG Solutions Inc. pour l'année 2020;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement des factures numéros CESA32644 et CESA33389, aux montants respectifs de 8 812,83 \$ et 448,40 \$, incluant les taxes, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-01-011.6.7**

**6.7. Facture concernant l'ajustement de cotisation pour Les Fleurons du Québec**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna fait partie du programme de classification horticole de la Corporation des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reporté à cette année la visite des classificateurs des Fleurons du Québec qui était originellement prévue pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la cotisation de la Municipalité de Cacouna pour faire partie de ce programme a été payée pour les années 2020 à 2022 inclusivement, mais que suite au report de la visite des classificateur en 2019, la cotisation pour cette dernière année a été omise;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la cotisation omise pour l'année 2019 (facture #5496) auprès de la Corporation des Fleurons du Québec au montant de 541,53 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-01-012.6.8**

**6.8. Adoption du Règlement no 109-20 établissant les taux de taxations et de tarifications pour l'année 2020**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

RÈGLEMENT NO. 109-20

TAUX DE TAXATIONS ET TARIFICATIONS 2020

Résolution n° 2020-01-012.6.8

CONSIDÉRANT que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été soumis à la séance extraordinaire du conseil municipal, le 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère, madame Francine Côté, lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019 en vue de l'adoption dudit règlement à une séance subséquente;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 109-20 a été soumis, pour adoption, à la séance régulière du 13 janvier 2020;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le *Règlement n° 109-20 sur les taux de taxations et tarifications 2020* soit adopté et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 :**

Le taux de **taxe foncière générale** est fixé à **.6912\$ / 100\$** pour l'année 2020, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **ARTICLE 2 :**

Les taux des **taxes foncières spéciales** identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale 2020 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier 2020.

Taxe foncière spéciale - Service Incendie (Rég. #272)	0.0071\$ / 100\$
Taxe foncière spéciale - Caserne incendie (Rég. #16-08)	0.0052\$ / 100\$

#### **ARTICLE 3 :**

Le conseil fixe les tarifs suivants pour les services 2020 :

- 1) Le mode de tarification est établi en fonction de l'unité de base;
- 2) La valeur de l'unité de base est décrétée annuellement par règlement;
- 3) L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale;
- 4) Si l'unité à évaluer s'apparente mais est différente de l'unité de référence de base, il faut consulter le présent règlement;
- 5) Les unités sont déterminées selon les catégories suivantes :

Tarification égouts – 119.43\$ / unité	
Description	Unité de base
Résidentiel	1
Motel	2
Restaurant	2
Commerce	1
Coiffeuse	1
Auberge, chambre et gîte de 3 chambres et moins	1,5
Institutionnel	1

Service de santé	1
Bar	1,5
Résidence pour personnes âgées	2
Garage	1,5
Ferme	2
Motel résidentiel	0,3
Ferblanterie	0,5
Saisonniers	0,5

<b>Tarifification aqueduc – 56.19\$ / unité</b>	
<b>Description</b>	<b>Unité de base</b>
Résidentiel	1
Motel saisonniers	1,5
Motel	2
Restaurant	2
Commerce	1
Coiffeuse	1
Auberge, chambre et gîte de 3 chambres et moins	1,5
Institutionnel	1
Service de santé	1
Bar	1,5
Résidence de personnes âgées	2
Garage	1,5
Ferme	1
Saisonnier	0,5
Industriel	1
Motel résidentiel	0,3
Ferblanterie	0,5

<b>Tarifification matières résiduelles – 231.49\$ / unité</b>	
<b>Description</b>	<b>Unité de base</b>
Résidentiel	1
Motel saisonniers	1,5
Motel	2
Restaurant	1
Commerce	1
Coiffeuse	1
Auberge, chambre et gîte de 3 chambres et moins	1,5
Institutionnel	1
Service de santé	1
Bar	1,5
Résidence de personnes âgées	2
Garage	1,5
Ferme	1
Saisonnier	0,5
Industriel	Conteneur

<b>Tarifification conteneur à chargement avant</b>	
<b>Volume</b>	<b>Tarif</b>
1,50 mètre cube	435,66\$
1,75 mètre cube	455,66\$
2,00 mètres cubes	475,66\$

2,75 mètres cubes	535,63\$
3,00 mètres cubes	555,62\$
4,00 mètres cubes	653,04\$
4,5 mètres cubes	680,70\$
6,00 mètres cubes et plus	840,66\$

<b>Autres tarifications</b>	
<b>Description</b>	<b>Tarif</b>
Matières résiduelles – Ministère des transports	5 500.00\$ / annuel
Aqueduc – Surplus d'utilisation (plus de 200m3)	0.45\$ / m3
Égouts – Service de la dette (D'Amours du Parc)	8.50\$ / m linéaire
Égouts – Service de la dette (Rue des Mugnets) #27-09	425.15\$ / unité
Égouts – Service de la dette (Beaulieu Meunerie) #54-12	729.32\$ / unité
Égouts – Service de la dette (Rue du Quai) #62-13	642.15\$ / unité
Aqueduc et égouts – Service de la dette (De la Grève) #76-15	984.21\$ / unité
Aqueduc et égouts – Service de la dette (De la Grève) #76-15	0.0064\$ /100\$ ens.
Bâtiment religieux (art. 204 al 12 et 205 al. 1.2)	1% de la valeur du terrain

#### **ARTICLE 4 :**

Tarification selon le *Règlement no 34-10 - Aqueduc, égouts, bassins aérés*

<b>Règlement no. 34-10</b>	
<b>Description</b>	<b>Tarif</b>
Taxe foncière spéciale (Aqueduc, égouts et bassin)	0.0188\$ / 100\$ / ens.
Conduite maîtresse (Desservie ou qui le seront)	4.67\$ / unité
Aqueduc – 200 à 436 rue du Patrimoine	163.36\$ / unité
Assainissement – 200 à 436 rue du Patrimoine	490.08\$ / unité
Assainissement (Desservie ou qui le devront)	21.71\$ / unité
Assainissement – 437 à 623 rue du Patrimoine	332.24\$ / unité

La taxation de cette section sera effectuée selon la description des unités d'évaluation du *Règlement no 34-10*.

#### **ARTICLE 5 :**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à 15% l'an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **ARTICLE 6 :**

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4 versements égaux) :

- L'échéance du premier ou unique versement est fixée au 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte de taxes;
- L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60<sup>e</sup> jour de la première échéance;
- Le troisième versement est fixé au premier jour ouvrable postérieur au 60<sup>e</sup> jour qui suit la date d'exigibilité du second versement;

- Le quatrième versement est fixé au premier jour ouvrable postérieur au 60<sup>e</sup> jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

**ARTICLE 7 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Félix Bérubé  
Directeur général &  
secrétaire-trésorier

**2020-01-013.6.9**

**6.9. Groupe Pousse-Vert – Demande de soutien financier**

CONSIDÉRANT que le Groupe Pousse-Vert tiendra la 2<sup>e</sup> édition de son colloque intitulé « Journées Agricoles du Groupe Pousse-Vert » les 26 et 27 février 2020 à la Salle Cacouna du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que ces journées seront une excellente occasion pour les producteurs agricoles du KRTB, les conseillers et divers intervenants de la région de s'informer sur différents sujets d'actualité touchant le milieu agricole;

CONSIDÉRANT que les sujets touchant le milieu agricole sont au cœur des préoccupations de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de la part du Groupe Pousse-Vert le 9 décembre 2019;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de soutenir financièrement l'activité du Groupe Pousse-Vert mentionnée ci-dessus, le tout par l'achat d'un plan de visibilité de type « Partenaire Coup de Pouce », au montant de 100,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1. Service incendie – Rapport du mois de décembre 2019**

Dépôt du rapport du service incendie du mois de décembre 2019 pour information.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**2020-01-014.8.1**

**8.1. Achat d'une gratte pour le déneigement**

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics de la Municipalité de Cacouna en matière de déneigement hivernal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Hugues Guérette Inc. a mis à la disposition de la Municipalité une gratte de déneigement s'installant sur le tracteur de celle-ci afin que le secteur des travaux publics puisse en faire l'essai;

CONSIDÉRANT que la période d'essai est venue confirmer qu'il s'agit d'un équipement essentiel pour les besoins actuels du service des travaux publics de la Municipalité en matière de déneigement hivernal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Hugues Guérette Inc. afin d'offrir à la Municipalité la possibilité de se porter acquéreur de cet équipement pour un montant de 1 900,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que cet investissement a été pris en compte dans les prévisions budgétaires pour l'année 2020;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de se porter acquéreur de la gratte offerte par l'entreprise Hugues Guérette Inc., dont la marque est « Cotech », le modèle « GN24-72-DF-A » et le numéro de série « CC-18105-07-1 », le tout pour un montant de 1 900,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de décembre 2019**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de décembre 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2020-01-015.11.2**

### **11.2. Facture Animation de l'Est – Achat et installation d'équipements sonores extérieurs pour le Centre de Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté, lors de la séance régulière du 6 mai 2019, la résolution numéro 2019-05-530-6.4 afin d'accepter une soumission reçue de l'entreprise Animation de l'Est pour l'achat et l'installation d'équipements sonores extérieurs pour le Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant presque terminés et que la facture finale (numéro 2019388) au montant total de 6 963,68 \$, incluant les taxes, a été acheminée à la Municipalité;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 2019388 due à l'entreprise Animation de l'Est, au montant de 6 963,68 \$, incluant les taxes;

QUE ce paiement sera effectué dès que la Municipalité de Cacouna aura constaté que les travaux sont complétés à son entière satisfaction et tel qu'ils ont été décrits à la soumissions acceptée par l'adoption de la résolution numéro 2019-05-530-6.4;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-01-016.11.3

**11.3. Facture Génie+ - Plans et devis pour la construction de la patinoire, surveillance de bureau et surveillance de chantier**

CONSIDÉRANT que la société GÉNIE+ a été mandatée afin de préparer les plans et devis pour la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que la société GÉNIE+ a également été mandatée afin de procéder à la surveillance du chantier de construction;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus ont maintenant été réalisés à 100 %;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #G831 reçue de l'entreprise GÉNIE+ au montant de 3 449,25 \$, incluant les taxes, pour l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus pour la construction de la patinoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-01-017.11.4

**11.4. Fonds d'aide au développement du milieu (Caisse Desjardins) – Contribution de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que par le Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse Desjardins de Viger et Villeray a accepté de remettre une contribution financière de 2 000,00 \$ aux Loisirs Kakou Inc. afin que ces derniers puissent réaliser un projet de « coffre de sports et loisirs » qui sera installé à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges et mis à la disposition de l'ensemble de la population de Cacouna;

CONSIDÉRANT que la remise de cette contribution financière était conditionnelle à ce que les Loisirs Kakou Inc. réussisse à obtenir un montant au moins égal à celle-ci de la part d'un ou de plusieurs autres partenaires financiers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite permettre la réalisation de ce projet par les Loisirs Kakou Inc. et que le budget accordé au service des loisirs pour l'année 2019 n'était pas épuisé;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de supporter financièrement les Loisirs Kakou Inc. pour un montant de 2 000,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, afin que ces derniers puissent réaliser leur projet de « coffre de sports et loisirs » et profiter de la contribution offerte par le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le ou les paiements mentionnés ci-dessus jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-01-018.11.5**

**11.5. Ajout de deux membres au sein du Comité de pilotage pour la réforme de la politique familiale**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté, lors de la séance régulière du 9 juillet 2018, la résolution numéro 2018-07-237.9.1 afin de former un comité permettant de piloter la réforme de la politique familiale ainsi que le projet de la MADA;

CONSIDÉRANT que divers membres de ce comité ont décidé de se retirer de celui-ci au fil du temps;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de Mme Claudette Belzile désirant intégrer ce comité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Cacouna d'intégrer également à ce comité, M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la candidature de Mme Claudette Belzile afin de l'intégrer au comité;

QUE la Municipalité de Cacouna intègre également à ce comité M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture;

QUE le comité de pilotage pour la réforme de la politique familiale municipale est maintenant constitué des membres suivants :

- Mme Ghislaine Daris, Mairesse;
- Mme Danielle Gagné, conseillère
- Mme Véronique Dumouchel;
- Mme Maria Degari;
- Mme Josée Marquis;
- Mme Annick Charron;
- Mme Claudette Belzile;
- M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture.

**2020-01-019.11.6**

**11.6. Facture Atelier5 - Administration de chantier**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier5 a été mandatée afin de procéder à l'administration du contrat et du chantier de construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que ce mandat est maintenant complété à cent pour cent (100 %);

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #3278 reçue de l'entreprise Atelier5 au montant de 1 868,34 \$, incluant les taxes, pour l'administration du contrat et du chantier de construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## 12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

## 13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

## 14. INFORMATIONS

### 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 10 février 2020 à 19h30

## 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-01-020.17.1

### 17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h29 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Félix Bérubé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*